Appel

à Projets 20

25

*5ème édition*

**Solidarité internationale**

**Eau, Assainissement et Déchets**

Dispositif d’appui aux initiatives locales de solidarité internationale

Dans les domaines de l’eau, de l’assainissement et des déchets



**REGLEMENT**



**SOMMAIRE**

[INTRODUCTION 3](#_Toc196387005)

[1. Objectifs de l’appel à projets 3](#_Toc196387006)

[2. Organismes éligibles 4](#_Toc196387007)

[2.1 Critères statutaires 4](#_Toc196387008)

[2.2 Critères géographiques 4](#_Toc196387009)

[3. Critères d’éligibilité 5](#_Toc196387010)

[3.1 Critères généraux 5](#_Toc196387011)

[3.2 Critères budgétaires et dépenses éligibles 6](#_Toc196387012)

[3.3 Critères thématiques 7](#_Toc196387013)

[3.3.1 Projets éligibles 7](#_Toc196387014)

[3.3.2 Projets inéligibles 7](#_Toc196387015)

[3.2.3 Impact territorial 7](#_Toc196387016)

[4. Procédure de sélection 9](#_Toc196387017)

[4.1 Calendrier et modalités d’instruction 9](#_Toc196387018)

[4.2 Critères de sélection 9](#_Toc196387019)

[5. Constitution et dépôt des dossiers 10](#_Toc196387020)

[6. Modalités d’attribution 11](#_Toc196387021)

[7. Obligations du lauréat 13](#_Toc196387022)

[ANNEXE 1 : Liste des Objectifs de Développement Durable 14](#_Toc196387023)

[ANNEXE 2 : Liste des pays éligibles à l’Aide Publique au Développement 15](#_Toc196387024)

[ANNEXE 3 : Modèle fiche d’auto-évaluation 16](#_Toc196387025)

# INTRODUCTION

Environ 2.1 milliards de personnes, soit 30% de la population mondiale, n’ont toujours pas accès à l’eau potable et près de 2.4 milliards n’ont pas accès aux services d’assainissement de base, selon les Nations Unies. Compte tenu des changements climatiques, ces chiffres sont en constante augmentation. Un des Objectifs de Développement Durable adopté par l’ONU (voir liste en annexe 1) vise à assurer l’accès universel et équitable à l’eau potable et à des services d’assainissement et d’hygiène adéquats. La coopération internationale, au cœur de l’organisation de la société, doit être mise en avant comme moyen d’y parvenir.

Depuis 2005, les collectivités territoriales françaises ont la possibilité, grâce à la loi Oudin-Santini, de mener des actions de solidarité à l’international dans le domaine de l’eau et l’assainissement. Ce dispositif a ensuite été étendu aux déchets.

Ces instruments permettent à GrandAngoulême de mener de nouvelles actions de coopération décentralisée avec des partenaires étrangers dans l’objectif d’offrir de nouvelles opportunités pour répondre aux défis de l’accès à l’eau potable et à l’assainissement ainsi qu’à une gestion raisonnée des déchets.

Ils permettent également à GrandAngoulême de soutenir les acteurs de son territoire ayant une action à l’international dans ces domaines. C’est donc dans ce cadre que GrandAngoulême lance, pour sa 5ème édition, un appel à projets « **Solidarité Eau, Assainissement et Déchets**  », destiné à valoriser une approche territoriale du développement.

# Objectifs de l’appel à projets

La Communauté d’agglomération de GrandAngoulême par le présent appel à projets, envisage de répondre aux objectifs suivants :

* **Promouvoir l’accès à l’eau, l’assainissement et une gestion durable des déchets dans un pays éligible à l’Aide Publique au Développement – APD** *(voir liste des pays en annexe 2)*;
* **Soutenir le dynamisme de la société civile locale** en matière de solidarité internationale et participer à la valorisation des savoir-faire locaux à l’étranger ;
* **Sensibiliser la population** aux enjeux de la Solidarité internationale et à l’accès des biens essentiels pour l’humanité.

GrandAngoulême soutient les projets qui contribuent à l’échelle locale, à la réduction des inégalités de l’accès à l’eau et l’assainissement et à la gestion des déchets dans le monde. Réalisées en partenariat avec la population bénéficiaire, les démarches engagées doivent être basées sur la réciprocité, le dialogue et le partage des valeurs entre les acteurs.

# Organismes éligibles

## Critères statutaires

Peuvent bénéficier de la subvention allouée par GrandAngoulême au titre de cet appel à projets, toute structure publique ou privée ayant 2 ans d’ancienneté au moment du dépôt de projet. Ce sont :

* Les associations de droit français (loi 1901)
* Les établissements publics
* Les Communes membres de GrandAngoulême, leurs centres sociaux et leurs comités de jumelages
* Les ordres professionnels
* Syndicats
* Les entreprises privées portant un projet de Solidarité Internationale.

Les demandes émanant de personnes physiques ne sont pas admises.

**Plusieurs demandes peuvent être soumises par un même porteur à condition de relever de thématique différente et dans la limite des crédits disponibles.**

## Critères géographiques

* **L’implantation du demandeur**

Les demandeurs doivent **prioritairement disposer d’une implantation sur le territoire de l’agglomération du GrandAngoulême**. A ce titre, l’appel à projets s’adresse aux structures qui y ont leur siège, une antenne locale ou, le cas échéant y exercent une activité effective.

Cependant, dans une logique de continuité territoriale de ces enjeux et afin de renforcer la dynamique locale en faveur de la solidarité internationale, **GrandAngoulême pourra accompagner des demandeurs dont le siège social ou l’activité effective est basé plus largement sur le département de la Charente**.

De même, dans **une approche partenariale**, des projets déjà accompagnés à l’échelle régionale par les partenaires de GrandAngoulême (agence de l’eau, pS-Eau, autres EPCI, ..) pourront être communiqués à GrandAngoulême pour étudier, à titre exceptionnel un éventuel complément technique ou financier.

Les demandeurs, hors de GrandAngoulême, devront, par ailleurs :

* Avoir ou établir un partenariat, pour la réalisation de leur projet, avec une structure ayant son siège ou son activité sur GrandAngoulême ;
* Avoir sollicité les financeurs publics relevant de leur territoire (commune ou EPCI).
* **La sécurité dans le pays partenaire**

Les projets se situant sur des territoires classés en **zone jaune, orange ou rouge** par le Ministère de l’Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) **sont éligibles.**

Concernant les Pays ou régions d’intervention classés en **« zone rouge »**, il sera demandé la prise en compte des fiches sécurité tout au long de la mise en œuvre du projet et un dialogue avec la Cellule de crise et de soutien du Ministère ainsi qu’avec les autres co-financeurs potentiels du projet (Agence de l’Eau, ..).

Les demandeurs devront ainsi joindre à leur candidature une note de sécurité qui décrira en détail la circulation des biens et des personnes, les flux financiers, les contacts et consignes obtenus auprès des autorités françaises (ambassade, consulat) du pays concerné.

Il est à rappeler qu’une intervention dans ces zones où le risque sécuritaire est élevée, il est préférable d’avoir un partenariat ancien et solide avant d’engager tout nouveau projet.

Tout projet devra être mené avec un partenaire local dans le pays d’intervention et favoriser la coopération entre les acteurs.

Dans tous les cas, la communauté d’agglomération de GrandAngoulême se réserve le droit de ne pas soutenir un projet si elle estime que des conditions de sécurité sont insuffisantes pour la réalisation des actions du projet.

# Critères d’éligibilité

## Critères généraux

**Les activités du projet** **doivent**:

* Sur le volet Eau et Assainissement : concerner l’accès à l’eau potable, à l’assainissement et contribuer à l’hygiène des populations.
* Sur le volet Déchets**:** concerner des actions visant la prévention ou la gestion durable et raisonnée des déchets.

Elles doivent par ailleurs être en accord avec les valeurs défendues par GrandAngoulême en reposant sur l’égalité, la solidarité et la réciprocité.

La subvention s’adresse à tout projet bénéficiant ou non d’autres financements. Cependant, les projets recherchant une **optimisation du partenariat via la sollicitation d’autres financeurs** (Région Nouvelle-Aquitaine, Agence de l’Eau, Agence Française de Développement, ADEME…), feront l’objet d’une attention particulière.

**Le soutien de GrandAngoulême seul ne pourra pas excéder 70% du coût total éligible.**

La durée totale de mise en œuvre du projet **ne peut excéder 36 mois** à partir de la date de délibération attributive.

## Critères budgétaires et dépenses éligibles

* **Nature des dépenses éligibles** :

Toutes les dépenses engagées devront avoir un lien direct avec le projet présenté et répondre aux objectifs de l’Appel à projet. Le coût total du projet est constitué par l’ensemble des dépenses engendrées par la réalisation du projet. **Seules les dépenses (et donc les pièces justificatives) dont la date est postérieure à la date d’accusé de réception du dossier jugé éligible** seront prises en compte pour le calcul de l’aide (sauf dérogation expresse).

* **Nature des charges exclues :**

La subvention de la Communauté d’agglomération de GrandAngoulême n’est pas accordée à titre général, mais affectée à un projet identifié et défini.

Les frais d'actions annexes ou subsidiaires non directement liées aux projets ne seront pas pris en charge.

* **Nature des charges de fonctionnement éligibles** :

Elles sont présentées à titre de référence. L’instruction globale du projet pourra adapter certaines dispositions.

* Les frais de personnel impliqués dans la mise en œuvre du projet (20 % maximum du budget total prévisionnel) : les salaires doivent être comptabilisés en BRUT (autrement dit en « traitement de base ») et sont éligibles uniquement dans le cadre du projet subventionné, au prorata du temps passé.
* Les contributions en nature et actions de valorisation (bénévolat, volontaires, location ou prêts de salle ou de matériels, dons…) sont plafonnées à 20% ;
* les frais de mission dans les pays concernés (20 % maximum du budget total prévisionnel) : transports internationaux et locaux en classe économique, hébergement, restauration, visas, vaccins, assurance, sécurité des biens et des personnes, location de voiture
* **Les recettes éligibles**
* Fonds propres :

Un autofinancement, hors contributions valorisées, d’au moins **5% du coût total du projet** est exigé

* Co-financement locaux
* Aides financières des autorités locales : il est également souhaité, que les acteurs des pays d’intervention, de préférence les autorités locales décentralisées et déconcentrées compétentes sur le territoire, participent soit à travers des aides financières, soient en ressources valorisée

## Critères thématiques

### Projets éligibles

Les opérations éligibles sont celles qui promeuvent, facilitent ou améliorent :

* l’accès à l’eau et l’assainissement des populations défavorisées, en milieu rural, semi-urbain ou urbain

* l’équipement des établissements scolaires en dispositifs eau/assainissement,

* l’éducation des populations et des élèves en matière d’hygiène et de santé,

* le service public de l’eau et sa gestion,

* la gestion durable et équitable des ressources en eau,
* la consommation raisonnée (pauvre en déchets)
* la lutte contre le gaspillage,
* les solutions locales de réemploi, de recyclage et de valorisation,
* la mise en place de systèmes de collecte durable,
* l’éducation à toutes les pratiques sans plastique.

### Projets inéligibles

Sont exclus du champ de l’appel à projets les opérations suivantes :

* l’envoi exclusif de matériel ou d’argent, qui ne relèveraient pas d’un projet technique global
* les usages industriels et commerciaux,
* le financement des dépenses de fonctionnement de la structure, en dehors des dépenses citées ci-dessus
* les actions de promotion de l’association ou du porteur, en dehors de la communication spécifique associée au projet.

### 3.2.3 Impact territorial

Par cet appel à projet, GrandAngoulême vise à apporter son soutien aux acteurs locaux engagés dans des projets solidaires et à renforcer la connaissance de la population sur les enjeux de Solidarité internationale et d’accès aux biens essentiels des êtres humains.

A ce titre, il est demandé aux porteurs de projets de proposer une ou plusieurs actions de valorisation de leurs actions à destination des habitants de GrandAngoulême, avec à minima :

* **Un partenariat avec une structure du territoire de GrandAngoulême** (établissements scolaires, centres sociaux, structure jeunesse, autres associations locales..) afin de présenter leur projet, les réalisations concrètes attendues ou réalisées et de partager cette expérience.

D’autres actions de valorisation du projet auprès du public seront recherchées (événements, réseaux sociaux, ..) et GrandAngoulême sera invité à y participer et pourra contribuer à leur diffusion.

# Procédure de sélection

## Calendrier et modalités d’instruction

* Les dossiers sont à envoyer au plus tard le **3 Octobre 2025**
* A réception, le dossier fera l’objet d’un accusé de réception**.**
* Une pré instruction techniquesera réalisée par les Directions Techniques de GrandAngoulême sur la base des critères d’éligibilité et d’échange avec le demandeur. (octobre)
* Les candidats dont les dossiers sont considérés comme éligibles (cf articles 2 et 3) seront, par mail de confirmation, invités à présenter leurs projets devant un jury composé des élus référents et assistés des techniciens (novembre),
* Les projets retenus seront soumis au Bureau Communautaire pour attribution des aides aux lauréats (décembre)
* Une notification sera faite aux porteurs dont les projets seront retenus (décembre/janvier)

## Critères de sélection

Les demandes de financement des projets seront évaluées selon plusieurs critères :

* **La cohérence globale du projet** : l’adéquation entre les objectifs et les moyens du projet et l’adéquation avec la thématique définie
* **La bonne compréhension de la demande et des besoins des bénéficiaires** visés par le projet du pays concerné
* **La faisabilité technique du projet** en adéquation avec le contexte institutionnel (réglementation) et sectoriel (conditions de réalisation des chantiers) du pays
* **L’intégration dans le projet des solutions de formation des utilisateurs et futurs gestionnaires de l’équipement, de gestion et de maintenance des installations et de sensibilisation des bénéficiaires et de la population environnante**
* **La dynamique partenariale du projet** : identification des partenaires et bénéficiaires dans le pays d’action, rôle et implication de chacun d’eux, réciprocité des échanges
* **Les retombées sur le territoire** notamment en ce qui concerne la valorisation des actions mises en œuvre auprès des habitants de GrandAngoulême
* **L’éco responsabilité des projets** et le respect de l’environnement.

# Constitution et dépôt des dossiers

Le dossier de candidature doit être transmis complet à GrandAngoulême avec l’intégralité des pièces nécessaires requises.

Le dossier peut être envoyé :

* **Par courrier** :

Communauté d’Agglomération

GrandAngoulême

Monsieur le Président

Direction Coopération internationale, Contractualisation, Co financements communaux

25 Boulevard Besson Bey

16023 ANGOULEME CEDEX

**OU**

* **Par mail à l’adresse suivante** : [cooperations@grandangouleme.fr](mailto:cooperations@grandangouleme.fr)

*La mention du Volet concerné (Eau – Assainissement ou Déchets) et le nom de l’organisme demandeur doivent apparaitre dans l’objet.*

[*SO Coopération*](https://www.socooperation.org/)*, le réseau régional multi-acteurs de la coopération et de la solidarité internationales en Nouvelle-Aquitaine, propose un dispositif d'accompagnement pour les porteurs de projets. Le* [*pS-Eau*](https://www.pseau.org/) *peut également vous accompagner pour les projets d'accès à l'eau et à l'assainissement.  
Vous pouvez prendre rendez-vous:  
Auprès de SO Coopération* [*accompagnement@socooperation.org*](mailto:accompagnement@socooperation.org) *Auprès du pS-Eau*: *jeremy.guerin@pseau.org*

**Le dossier complet doit être adressé au plus tard le : 3 octobre 2025**

**Les dossiers hors délais ou incomplets ne seront pas examinés.**

**LISTE DES PIECES A FOURNIR**

* **Une lettre à l’attention du Président de la Communauté d’Agglomération du Grand Angoulême (*GrandAngoulême*)**, datée et signée par le représentant légal de l’organisme *(mentionner le nom et la qualité du signataire)* précisant l’intitulé du projet, le coût prévisionnel et le montant de la subvention demandée
* **Le formulaire de candidature** *(modèle fourni à compléter).* Ce formulaire sera daté et signé par une personne compétente *(mentionner nom et qualité du signataire)*, respectant la présentation fournie y compris le budget prévisionnel
* **La décision** d’autorisation d’engagement du projet par l’organisme soumissionnaire

*(délibération, courrier officiel attestant de la volonté de conduire le projet)*

* **Un relevé d’identité bancaire original**
* **La convention de partenariat** avec le pays partenaire impliqué dans le projet (le cas échéant)
* **Un courrier des autorités locales** de la zone d’intervention attestant de la cohérence du projet avec les politiques locales ou les plans de développement locaux
* **Une carte** de localisation de la zone d’intervention d’implantation

**Pour les associations uniquement :**

* Statuts à jour
* Déclaration au journal officiel
* Composition de l’organe dirigeant de l’organisme
* Rapport d’activité de la dernière année ou procès-verbal de la dernière Assemblée Générale
* Compte de résultat et bilan de l’année précédente
* Budget prévisionnel de l’organisme de l’année en cours

Pour tout contact à caractère général, veuillez-vous adresser à :

Direction Coopération internationale, Contractualisations, Co-financements communaux

[cooperations@grandangouleme.fr](mailto:cooperations@grandangouleme.fr)

06 23 94 86 77

# Modalités d’attribution

Le contexte du dispositif et les enveloppes qui lui sont affectées sont précisées dans la délibération du Conseil Communautaire .

* Ces sommes seront partagées entre les projets retenus suite au processus de sélection.
* La subvention porte sur la mise en œuvre effective du projet.
* La subvention ne peut excéder 70% du budget total du projet.
* La **subvention sera versée** par virement administratif **en 2 fois, selon le projet et les besoins du demandeur :**
* De 50% à 80% à la signature de la convention d’attribution par le Président de la Communauté d’agglomération de GrandAngoulême,
* De 20% à 50% à la fin du projet, après réception d’une demande de versement de solde et sur présentation :
* D’un rapport technique et financier final du projet
* D’un relevé détaillé des dépenses
* Fiche d’auto-évaluation

GrandAngoulême ne sera pas tenue de verser la totalité de la subvention et pourra demander un remboursement si :

* Le montant total des dépenses justifiées est inférieur au coût prévisionnel du projet. Dans ce cas, le versement s’effectuera au prorata des dépenses effectivement réalisées.
* Les justificatifs fournis sont jugés insuffisants pour évaluer la bonne réalisation de l’opération.
* Les critères d’éligibilité généraux ne sont plus respectés au moment du solde.
* Le compte-rendu d’activités ne permet pas, après avis technique, de constater la mise en œuvre des moyens nécessaires à la réussite du projet.

# Obligations du lauréat

Il s’engage à réaliser de manière effective le projet tel que présenté dans le dossier de candidature.

Les bénéficiaires s’engagent à tenir GrandAngoulême informée, dans les meilleurs délais, des éventuels problèmes qu’ils pourraient rencontrer et des changements techniques et financiers apportés à leurs projets.

Les bénéficiaires doivent faire état de l’aide de GrandAngoulême notamment en apposant son logo sur leurs outils de communication.

Les porteurs de projets s’engagent à transmettre à GrandAngoulême dans les trois mois à l’issue de la réalisation de l’action soutenue :

* Le compte rendu d’exécution décrivant de façon précise les actions menées, les moyens mis en œuvre, les éventuelles difficultés rencontrées et les mesures prises à cet égard, les suites attendues du projet. Il peut être accompagné de tout document jugé utile.
* Une fiche d’auto-évaluation du projet. (modèle ci-joint en annexe 3)

* Le relevé des dépenses et des factures, du coût du projet daté et signé par le responsable habilité.

* Tous les supports de communication nécessaires permettant de rendre visible l’action auprès du grand public par GrandAngoulême (tout document, photo, vidéo dont les droits seront alors cédés à GrandAngoulême à des fins de communication publique).

A l’initiative de GrandAngoulême, ces éléments de bilan seront aussi à présenter également à l’occasion du dépôt d’une nouvelle candidature à l’AAP.

# ANNEXE 1 : Liste des Objectifs de Développement Durable



1. Éliminer la [pauvreté](https://fr.wikipedia.org/wiki/Pauvret%C3%A9) sous toutes ses formes et partout dans le monde
2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d’apprentissage tout au long de la vie
5. Égalité des genres : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
6. Garantir l’accès de tous à des services d’alimentation en eau et d’assainissement gérés de façon durable
7. Garantir l’accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
10. Réduire les inégalités dans les pays et d’un pays à l’autre
11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
12. Établir des modes de consommation et de production durables
13. Prendre d’urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l’appauvrissement de la biodiversité
16. Promouvoir l’avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l’accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

# ANNEXE 2 : Liste des pays éligibles à l’Aide Publique au Développement

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Pays les moins avancés** | **Pays à faible revenu RNB/habitant <$1045** | **Pays et territoires à revenus intermédiaires tranche**  **inférieure**  **RNB/habitant $1046 - $4125** | **Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche supérieure**  **RNB/habitant $4126 - 12745** |
| Afghanistan  Angola  Bangladesh  Bénin  Bhoutan  Burkina Faso  Burundi  Cambodge  Comores  Djibouti  Érythrée  Éthiopie  Gambie  Guinée  Guinée équatoriale  Guinée-Bissau  Haïti  Iles Salomon  Kiribati  Laos  Lesotho  Libéria  Madagascar  Malawi  Mali  Mauritanie  Mozambique  Myanmar  Népal  Niger  Ouganda  République Centrafricaine République démocratique du Congo  Rwanda  Sao Tomé-et-Principe  Sénégal  Sierra Leone  Somalie  Soudan  Soudan du Sud  Tanzanie Tchad  Timor-Leste  Togo  Tuvalu  Vanuatu  Yemen  Zambie | Kenya  République populaire démocratique de Corée  Tadjikistan  Zimbabwe | Arménie  Bolivie  Cameroun  Cabo Verde  Cisjordanie et bande de Gaza  Congo  Côte d'Ivoire  Égypte  El Salvador  Georgie  Ghana  Guatemala  Guyana  Honduras  Inde  Indonésie  Kirghizistan  Kosovo  Maroc  Micronésie  Moldova  Mongolie  Nicaragua  Nigéria  Ouzbékistan  Pakistan  Papouasie Nouvelle Guinée  Paraguay  Philippines  République arabe syrienne  Samoa  Sri Lanka  Swaziland  Tokélaou  Ukraine  Viet Nam | Afrique du Sud Albanie  Algérie  Antigua-et-Barbuda  Argentine  Azerbaïdjan  Belarus  Belize  Bosnia-Herzegovina  Botswana  Brésil  Chili  Chine  Colombie  Costa Rica  Cuba  Dominique  Equateur  Ex-République yougoslave de  Macédoine  Fidji  Gabon  Grenade  Iles Cook  Iles Marshall  Iran  Iraq  Jamaïque  Jordanie  Kazakhstan  Liban  Libye  Malaisie  Maldives  Maurice  Mexique  Monténégro  Montserrat  Namibie  Nauru Niue  Palaos Panam  Pérou  République dominicaine  Sainte-Lucie  Sainte-Hélène  Saint-Vincent-et-lesGrenadines  Serbie  Seychelles  Suriname  Thaïlande Tonga  Tunisie  Turkménistan  Turquie  Uruguay  Venezuela  Wallis-et-Futuna |

# ANNEXE 3 : Modèle fiche d’auto-évaluation

**Introduction**

La présente fiche d’auto-évaluation a pour objectif de permettre aux porteurs de projet de procéder à une analyse rétrospective structurée de leur action. Elle vise à apprécier le degré d’atteinte des objectifs initialement fixés, à identifier les facteurs de réussite ainsi que les difficultés rencontrées, et à tirer les enseignements utiles pour l’amélioration continue des actions.

Cette démarche s’inscrit dans une logique de transparence, de redevabilité et de capitalisation des expériences, au service d’une solidarité internationale plus efficace, durable et ancrée dans les valeurs portées par le territoire de GrandAngoulême.

1. **Informations générales** (Renseignez les informations de base sur la connaissance du projet)

* Nom du projet :
* Structure porteuse :
* Localisation du projet :
* Pays d’intervention :
* Partenaire local :
* Budget total du projet :
* Subvention accordée :
* Date de début / fin :

1. **Évaluation des objectifs** (Vérifiez si les objectifs généraux et spécifiques initialement prévu ont été atteint)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Objectif Général :** | | |
| **Réalisé ? (Oui/Non/Partiellement)** | **Indicateurs** | **Commentaire / Justification** |
|  |  |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Objectifs spécifiques** | **Réalisé ? (Oui/Non/Partiellement)** | **Indicateurs** | **Commentaire / Justification** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

1. **Déroulement et mise en œuvre du projet** (Évaluez la mise en œuvre du projet du point de vue de la gestion du temps et des ressources)

**Le calendrier initialement prévu a-t-il été respecté ?**

* ☐ Oui
* ☐ Partiellement
* ☐ Non

**Détails des éventuels retards et ajustements réalisés :**

**Moyens et ressources mobilisés**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Type de ressource** | **Détail** | **Suffisante ?** | **Commentaire** |
| Humaines |  | (☐ Oui / ☐ Non) |  |
| Matérielles |  | (☐ Oui / ☐ Non) |  |
| Financières |  | (☐ Oui / ☐ Non) |  |
| Autres : |  | (☐ Oui / ☐ Non) |  |

1. **Résultats** (Vérifiez et mesurez l’atteinte des résultats initialement projetés)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Résultats attendus** | **Résultats obtenus** | **Indicateurs** | **Durabilité estimée** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

1. **Impacts** (Présentez les impacts du projet sur les bénéficiaires et plus globalement sur l’ensemble de la localisation du projet)

|  |  |
| --- | --- |
| **Effets directs sur les bénéficiaires** | **Effets indirects** |
|  |  |

1. **Suivi et durabilité du projet** (Décrivez les dispositifs mis en place pour assurer le suivi et la continuité du projet au-delà de la période financée.)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Dispositif de suivi** | **Méthodes utilisées** | **Transfert de compétences aux partenaires** |
|  |  | (☐ Oui / ☐ Non) |

1. **Partenariats** (Évaluez la qualité et l’efficacité de la coopération entre les différents partenaires impliqués)

**Quelle a été la qualité de collaboration avec les partenaires du pays bénéficiaires ?**

* ☐ Excellente
* ☐ Bonne
* ☐ Moyenne
* ☐ Faible

**Existe-t-il des synergies avec d’autres projets ou acteurs ? Si oui, décrivez-les**

1. **Communication et sensibilisation**  (Présentez les actions de valorisation du projet, en local et à GrandAngoulême)

**Des actions de communication sur le projet, ont-elles été menées dans la zone d’implantation du projet?**

* ☐ Oui
* ☐ Non

**Des actions de communication sur le projet, ont-elles été menées à GrandAngoulême ?**

* ☐ Oui
* ☐ Non

**Quels sont les moyens et outils ayant été mobilisés ?**

1. **Enseignements et recommandations par rapport à la réalisation du projet** (Partagez ce qui a été appris au cours du projet, et proposer des recommandations et axes d’améliorations).

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Points forts** (Identifiez les éléments clés de la réussite du projet) | **Difficultés rencontrées** (Identifiez les obstacles à la réussite du projet) | **Recommandations** |
|  |  |  |

1. **Bilan** (Faites un retour global sur l’expérience vécue, tant à titre personnel qu’au sein de votre structure)

**Niveau de satisfaction**

* ☐ Très satisfait
* ☐ Satisfait
* ☐ Peu satisfait
* ☐ Insatisfait

**Quelles sont les compétences ou savoirs acquis ?**

**Souhaitez-vous renouveler ce type d’initiative ?**

* ☐ Oui /
* ☐ Non
* ☐ À étudier